

Circonscription d'Aix Touloubre

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Ecole : primaire LA POMME DE PIN

Directrice: Mme WAGLER

Compte rendu de Conseil d'école n°1

du 20/10/2022

début de séance : 18h - levée de séance : 19h45

Conseil d'école réalisé en présentiel

Présents :

Enseignants : Mmes Wagler, Calmettes, Chazeau, Cuenca, Derydt, Lauret, Blaise, Katinov, Vermelen, Rambert, Felice, Dieuloufet, Buzaré et Mrs Montero et Lubès

Représentants Mairie : Mme Garcia, Mme Galtier, Mme Clauzel

Parents d'élèves élus : BALLESTER Marion, TRANCHARD Céline, MAGARIAN Amandine, REYMOND Mélanie, PANZOLATO Sylvia, MERY Georges, ERNST Patrick, GENOT Mickaël, BOGAERT Laurie, MASSON Marie, BELLANGER Melissande, GILLET Aude

Excusés : Mme Korzine, Mme Lahondès (IEN)

DDEN : Mme Fanara

Caractères noirs : propos de la directrice ou de l'équipe pédagogique.

Caractères verts : propos des représentants de la mairie.

Caractères bleus : propos des parents d'élèves délégués de l'APE

1/ Accueil des nouveaux membres du conseil d'école- rôle du conseil d'école

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2022.

Sur 535 inscrits, 318 personnes ont voté soit un taux de participation de 60.23 %.

L'APE qui était la seule en lice a donc remporté ces élections avec 12 titulaires et 10 suppléants.

Mme Ballester en est la présidente.

L'APE peut être contactée entre autres par mail à : contact@nospommesdepin.fr

► Rappel du rôle du conseil d'école :

Composition du conseil d'école : La directrice en est la présidente, le maire ou son représentant, les enseignants de l'école, le délégué départemental de l'Education Nationale (DDEN), les représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, l'EN assiste de droit aux délibérations.

► Organisation du CE :

Le conseil d'école est constitué pour une année. Il se réunit au moins une fois par trimestre. La présidente arrête l'ordre du jour et l'adresse aux membres du conseil au moins huit jours avant la date de celui-ci. Seuls les points figurant sur l'ordre du jour sont abordés. Les questions diverses peuvent être déposées jusqu'à 48h avant le conseil d'école.

► Compétence du CE :

Sur proposition de la directrice :

Le CE vote le règlement intérieur dans le respect du règlement départemental lui-même issu de la circulaire ministérielle n° 2013-144 du 6 septembre 2013.

Le CE donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

Le CE adopte le projet d'école.

Le CE n'est pas le lieu de règlements personnels ou individuels (sauf s'ils sont prévus à l'ordre du jour).

2/ Présentation de l'école :

L'école élémentaire compte 312 élèves inscrits répartis sur 12 classes.

Ceux-ci sont répartis comme suit :

- CPA de Mme Cuenca et de Mme Derydt :24
- CPB de Mme Vermelen : 24
- CP/CE1 de Mme Chazeau : 24 (10/14)
- CE1A de Mme Katinov : 26
- CE1/CE2 de Mme Lauret et de Mme Blaise : 27 (21/6)
- CE2A de Mme Korzine : 27
- CE2B de Mr Montero : 28
- CM1A de Mme Calmettes : 26
- CM1B de Mme Felice : 27
- CM1/CM2 de Mr Lubès : 24 (13/11)
- CM2A de Mme Dieuloufet : 28
- CM2B de Mme Rambert : 27

Mme Wagler précise que les changements de classe à la demande ne sont pas possibles et que seul le conseil des maîtres peut décider d'un aménagement de scolarité pour des élèves à besoins éducatifs particuliers.

L'école compte 15 enseignants, 4 AESH. Le secteur de la Fare les Oliviers n'a pas de psychologue scolaire attribué pour le moment, mais toutes les demandes faites par les enseignants sont transmises à l'inspection et peuvent être prises en charge par les deux autres psychologues scolaires de la circonscription.

Les besoins en AESH pour les élèves relevant de la MDPH sont couverts. Deux dossiers sont en attente de notification par la commission. Si les besoins venaient à ne plus être couverts, une demande d'AESH supplémentaire serait transmise au PIAL dont dépend l'école.

Interviennent également dans l'école, des animateurs mairie dans le cadre des activités sportives, Mme Denise GAVAREL qui gère l'activité BCD et qui a repris à temps plein depuis la rentrée. Les élèves se rendent à la BCD une semaine sur deux, Mme Gavarel intervenant aussi sur l'école élémentaire Paul Doumer.

L'année scolaire sera partagée en deux semestres. La fin du premier semestre est fixée au 31 janvier 2023.

► **Communication** :

La directrice précise qu'il est important que les familles consultent régulièrement leurs mails (dont les spams) et l'ENT. La communication école-familles, pour ce qui concerne les messages de la direction se fait principalement par ces moyens.

Elle se fait aussi par le biais du cahier de liaison qui reste l'outil de communication privilégié entre les parents et les enseignants. Le cahier de liaison doit être utilisé pour toute communication. Il doit être consulté tous les jours par les familles.

Mme Wagler s'excuse pour les désagréments liés à la non réception de certains mails de l'école.

L'ENT a été mis en place le 13 octobre. Les parents ont dû prendre connaissance de la charte et la signer avant de pouvoir utiliser l'ENT.

Mme Wagler termine sur ce point en remerciant les familles de ne pas utiliser le numéro de téléphone portable des enseignants par respect de leur vie privée.

► **Assiduité scolaire** :

Mme Wagler rappelle que toute absence doit être justifiée par écrit sur les billets d'absence prévus à cet effet dans le cahier de liaison ou sur papier libre, quel qu'en soit le motif. L'absentéisme est contrôlé par l'établissement et par l'académie. Il peut donner lieu à des poursuites.

Mme Wagler précise qu'en cas d'absences récurrentes et non justifiées (plus de 4 demi-journées par mois), son rôle est de réunir l'équipe éducative et les responsables de l'enfant pour mettre en place un dispositif d'aide et d'accompagnement adapté. Elle en informe alors le Dasen.

Il en sera de même pour les retards abusifs.

Les directrices des écoles élémentaires de La Fare ont rencontré le service périscolaire mardi 18 octobre pour préciser les modalités d'accueil des élèves à 16h30 : les enfants non-inscrits ne seront plus pris en charge : une communication sera faite en ce sens dans les cahiers de liaison, elle précisera les modalités d'inscription au service périscolaire.

De même, une communication sera faite aux familles au sujet des retards. A compter de la rentrée des vacances de Toussaint, il n'y aura plus d'ouverture du portillon à partir de 8h45. Les élèves arrivant au-delà de cet horaire ne pourront être accueillis qu'à 13h20.

3/ Vote du règlement intérieur et charte informatique :

Quelques modifications ont été apportées au règlement intérieur par rapport à l'an dernier.

Les précisions apportées concernent notamment :

- La charte de la laïcité (annexée au règlement)
- La demande d'une attestation d'assurance aux familles
- Les cas d'éviction scolaire (maladies contagieuses...)
- L'assiduité scolaire et les motifs légitimes d'absence
- Le respect des horaires et des dates de vacances scolaires
- Les jeux et les collations apportées à l'école
- Le droit à l'image et le respect de la vie privée
- La prévention contre les violences en milieu scolaire et la lutte contre le harcèlement

La charte informatique a été modifiée notamment en ce qui concerne l'ENT. Celle-ci sera revue et corrigée au moment où l'école sera dotée de tablettes ou de TBI.

L'adoption du règlement intérieur et de la charte informatique est votée.

Règlement intérieur et charte informatique adoptés à l'unanimité.

Le règlement intérieur, la charte de la laïcité, la charte informatique seront disponibles sur l'ENT.

4/ Coopérative scolaire :

Cette année encore, l'école est affiliée à l'OCCE.

Grâce aux cotisations volontaires des familles (2753€) et à la subvention mairie (2592€) le solde actuel de la coopérative scolaire s'élève à : 8519€.

Les mandataires sont Mme Calmettes et Mme Korzine.

L'école remercie les familles et la mairie.

5/ Organisation pédagogique et nouvelles directives :

Les axes de travail et les projets sont présentés au CE :

► axe 1 : Devenir acteur de ses choix, participer à la vie sociale de la classe et de l'établissement

- Susciter l'engagement des élèves par la démocratie scolaire : Mise en place des délégués de classe qui se réuniront 3 fois par an avec la direction de l'école (2 délégués par classe)

- Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire : Mise en place des billets d'absence et des billets de retard dans le cahier de liaison, contrôle assidu des cahiers d'appel
- Renforcer l'alliance éducative avec les familles pour mieux les soutenir et les associer au parcours scolaire de leur(s) enfant(s) : Mise en place de l'ENT, réunion avec les familles au besoin, équipes éducatives...

► **axe 2** : Viser la réussite de tous les élèves dans les fondamentaux quelles que soient les différences sociales, culturelles et de genre

- Former les élèves au fonctionnement de leur cerveau et aux stratégies efficaces d'apprentissage en intégrant les sciences cognitives dans les pratiques pédagogiques et les parcours d'apprentissage : utilisation de la méthode ATOLE (JP Lachaux) dans toutes les classes : il s'agira d'amorcer un travail en équipe, basé sur la méthode. Les enseignants demanderont d'ailleurs à être formés auprès de la circonscription.
- Améliorer les résultats obtenus en fluence et améliorer la compréhension des textes lus : Harmonisation des méthodes : Agir pour l'école, livret d'entraînement à la lecture fluide, poursuite de la mise en place depuis 2021 d'évaluations mi- et fin de parcours, lecture offerte en maternelle, Défi lecture dans le cadre de la liaison GS/CP, travail ciblé en APC
- Renforcer l'engagement dans la tâche, permettre aux élèves de s'organiser et les guider vers l'autonomie : utilisation de fiches outils ou d'autres support à disposition dans les classes
- Renforcer l'estime de soi et le sens des apprentissages : Orthographe : l'équipe met en place une méthode d'orthographe commune au cycle 3 (HDA- Dictées quotidienne et évaluation positive- les compteurs de réussite), Organisation des APC, Généralisation de l'évaluation positive

► **axe 3** : Aider l'élève à mieux connaître son environnement pour s'ouvrir au monde

- Construire un parcours culturel renforcé en lien avec les partenaires territoriaux : Création d'un parcours artistique

Dans le cadre du PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle), les classes travailleront cette année d'une part sur un projet commun (« *Regards croisés sur l'art dans le monde* ») qui donnera lieu à une exposition ouverte aux familles en fin d'année, d'autre part sur des projets de classe (intervention d'une dumiste rémunérée par la mairie pour les classes de CPA, CPB, CP/CE1, CE1A et CE1/CE2 – intervention de Mme Vitiello rémunérée aussi par la mairie pour un projet théâtre dans les classes de CPA et CE1A – intervention de la troupe Zick Assault pour les classes de CM1A, CM2A et CM2B : travail en danse sur 6 séances – spectacle de la troupe Zick Assault en fin d'année offert à l'ensemble des classes – sorties au musée : MUCEM et grotte Cosquer pour les classes CPA, CE1A , CE1/CE2, CE2A, CE2B, CM1A, CM2A, CM2B - carnaval de l'école prévu le 31 mars 2023 sur le thème du monde)

Le coût des sorties s'élève pour le moment à environ 1075€. Il a été pris en charge par la coopérative scolaire. Le transport est financé par la mairie (2000€).

Une sortie au château de la Buzine est également prévue, coût 354€ hors transport.

Le coût de la méthode ATOLE est lui aussi supporté par la coopérative scolaire : 206€.

Le coût des intervenants danse et du spectacle s'élève à 2606 €. Il sera pris en charge par la coopérative scolaire et un soutien sera demandé à l'AIPE.

- Construire un parcours éco citoyen exploitant l'environnement immédiat des élèves

Ce parcours consiste à l'éducation à la réduction et au tri des déchets avec l'intervention pour les CE2A et CE2B de l'agglomération, à l'organisation de sorties régulières de proximité sur la thématique de la sensibilisation à la protection de l'environnement, et à la sensibilisation aux ressources énergétiques et à leur économie avec la visite du site ITER pour les classes de CM1B et CM1/CM2.

A ces axes de travail, viennent se greffer :

- La piscine pour les classes de CP/CE1, CE1A, CE1/CE2, CE2A et CE2B.
- Les cycles sport avec l'intervention des animateurs sportifs de la mairie : acrosport pour les CPA et CPB, Kinball pour les CM1B et les CM1/CM2, escalade pour les CE2A et les CM1A, vélo ou activité de route pour les CE2B, CP/CE1, CE1/CE2, CE1A, et la semaine APPN pour les CM2A, CM2B et les CM2 du cour double.

Les familles seront informées des dates et des créneaux en temps voulu. Le passage de l'agrément pour les parents souhaitant accompagner leurs enfants aux sorties vélo se déroulera le 18 novembre.

- Le festival du livre qui se déroulera du 2 au 12 mai 2023.
- L'intervention la Métropole-mobilité auprès des CM2 : apprendre à prendre le bus, lire un plan, des horaires...connaître les règles élémentaires de sécurité.
- L'intervention de la gendarmerie dans les classes de CM2 pour le passage du permis Internet.
- Les APC qui se déroulent deux fois par semaine de 11h40 à 12h10 avec l'accord des responsables légaux.
- La participation au défi maths pour les CE2A, CE2B, CP/CE1 et CM1/CM2.

Autres instructions mises en œuvre :

▶ 30'APQ :

La circulaire de rentrée du BO n°26 du 30 juin 2022 demande aux écoles de mettre en place les trente minutes d'APQ (activité physique quotidienne). Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la démarche École promotrice de santé qui fédère toute action éducative et tout projet pédagogique de promotion de la santé dans le projet d'école. Elle se distingue de l'EPS.

Les 30'APQ se feront de façon fractionnée (3x 10 minutes ou 2 x 15 minutes), les jours où les élèves n'ont pas sport, elles débuteront en période 2. Chaque classe suivra un fil conducteur par période.

Les fils conducteurs sont en période 2 : « *Le tour du monde* » (course à pieds) – en période 3 : « *Cross fit* » - en période 4 : « *Flash Mob* » (lien avec le carnaval) – en période 5 : reprise d'un des fils conducteurs au choix de l'enseignant.

Pour les autres fractions, sont envisagées les pratiques de relaxation, de la corde à sauter etc.

Les enseignants soulignent la difficulté d'insérer à l'emploi du temps ces 30 minutes quotidiennes. Celles-ci seront donc mises en œuvre dans la mesure du possible, le choix de l'équipe étant de prioriser les apprentissages fondamentaux.

► Education à la sexualité :

La circulaire du BO n°36 du 30 septembre 2022 précise que les directeurs d'école devront d'ici la fin de l'année 2022, et une fois par année scolaire ensuite, inscrire l'éducation à la sexualité à l'ordre du jour du conseil d'école. La circulaire précise également que conformément aux dispositions de l'article L. 312-16 du Code de l'éducation, une éducation à la sexualité est organisée à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène, selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves.

A l'école, 2 domaines d'apprentissage sont directement concernés par l'éducation à la sexualité

- l'enseignement moral et civique,
- l'enseignement scientifique.

D'autres domaines d'apprentissage tels que l'éducation physique et sportive, l'éducation artistique ou la littérature de jeunesse peuvent être concernés.

Cycle 2	Enseignement moral et civique	Questionner le monde
	<p><u>Respecter autrui</u> Le respect des autres dans leur diversité : - la conscience de la diversité des croyances et des convictions ; - les atteintes à la personne d'autrui (racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, handicap, harcèlement, etc.) Le respect de sa sécurité et celle des autres par la conformité aux règles de prudence. Le soin du corps, de l'environnement immédiat et plus lointain. Construction du point de vue et capacité à reconnaître celui de l'autre dans le cadre de chaque discussion réglée.</p> <p><u>Acquérir et partager les valeurs de la République.</u> L'égalité entre les filles et les garçons.</p> <p><u>Construire une culture civique.</u> Les règles de la discussion en groupe (écoute, respect du point de vue de l'autre, recherche d'un accord). Les préjugés et les stéréotypes.</p>	<p><u>Adopter un comportement éthique et responsable</u> Développer un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et de la santé grâce à une attitude raisonnée fondée sur la connaissance. Les élèves apprennent quelques règles d'hygiène et de sécurité personnelles et collectives.</p> <p><u>Comment reconnaître le monde vivant ?</u> Connaître des caractéristiques du monde vivant, ses interactions, sa diversité. Le cycle de vie des êtres vivants.</p> <p><u>Reconnaître des comportements favorables à sa santé</u> Mettre en œuvre et apprécier quelques règles d'hygiène de vie : variété alimentaire, activité physique, capacité à se relaxer et mise en relation de son âge et de ses besoins en sommeil, habitudes quotidiennes de propreté (dents, mains, corps).</p>

		Intervention de l'infirmière scolaire : - CP/CE1 : hygiène-alimentation - CE2 : sommeil
--	--	---

Cycle 3	Enseignement moral et civique	Sciences
	<p><u>Respecter autrui</u> Le respect d'autrui. Le respect des autres dans leur diversité : les atteintes à la personne d'autrui (racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, harcèlement, etc.) Le respect de la diversité des croyances et des convictions. Situations à aborder : racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, handicap, harcèlement. Le respect du corps, de l'environnement immédiat et plus lointain. Le respect de sa sécurité et celle des autres par la conformité aux règles de prudence. L'usage responsable du numérique en lien avec la charte d'usage du numérique. Identifier points d'accord et de désaccord dans le cadre de chaque discussion réglée. Identifier et exprimer les émotions et les sentiments. La diversité des expressions des sentiments et des émotions dans différentes œuvres (textes, œuvres musicales, plastiques, etc.) Des émotions partagées et régulées à propos d'objets diversifiés : textes littéraires, œuvres d'art, documents d'actualité, débats portant sur la vie de la classe. Les règles de la communication. Le vocabulaire des sentiments et des émotions.</p> <p><u>Acquérir et partager les valeurs de la République</u> Les valeurs et principe : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité. L'égalité des droits et la notion de discrimination.</p>	<p><u>Le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent</u> Décrire comment les êtres vivants se développent et deviennent aptes à se reproduire Identifier et caractériser les modifications subies par un organisme vivant (naissance, croissance, capacité à se reproduire, vieillissement, mort) au cours de sa vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Différences morphologiques homme, femme, garçon, fille. □ Stades de développement (œuf foetus-bébé-jeune adulte). Décrire et identifier les changements du corps au moment de la puberté. □ Modifications morphologiques, comportementales et physiologiques lors de la puberté. □ Rôle respectif des deux sexes dans la reproduction. <p>Intervention de l'infirmière scolaire en CM2</p>

	<p>L'égalité entre les filles et les garçons. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.</p> <p><u>Construire une culture civique</u> Observer, lire, identifier des éléments d'informations sur des supports variés et s'interroger sur la confiance à accorder à des sources différentes.</p> <p>Le jugement critique : traitement de l'information et éducation aux médias.</p> <p>Les règles de la discussion en groupe (écoute, respect du point de vue de l'autre, recherche d'un accord, etc.) La justification d'un choix personnel dans le cadre d'une argumentation.</p> <p>La distinction entre savoirs vérifiés et opinions personnelles. Réflexion à partir de situations fictionnelles : identification des valeurs en tension et discussion réglée sur les choix.</p>	
--	---	--

► **pHARe :**

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement qui dote les écoles et les établissements d'une stratégie globale d'intervention.

Pour cette année 2022, la circonscription a constitué une équipe ressource en charge de la rédaction d'un protocole de lutte contre le harcèlement et de la sensibilisation des personnels. L'IEN en est le pilote.

Ce protocole sera diffusé dans les écoles et porté à la connaissance des familles.

Il consiste aussi à constituer une équipe, qui sera formée à la prise en charge spécifique du harcèlement, autrement dit chaque école possèdera un ou des référents « harcèlement ».

Le protocole sera à l'ordre du jour d'un futur conseil d'école en fonction de l'avancée de sa rédaction et de sa diffusion.

Lien brochure d'information : [t-l-charger-la-brochure-d-information-du-programme-phare-93560\(2\).pdf](#)

Le jeudi 10 novembre aura lieu la journée nationale de lutte contre le harcèlement. A cette occasion, pour que cette journée soit marquante, des actions seront menées dans les classes : dress-code, visionnage de vidéos adaptées à l'âge des élèves, débats, réalisation d'affiches, photo collective.

Le périscolaire s'associe à cette journée : dress-code, jeux coopératifs.

L'école maternelle Pomme de Pin et l'école élémentaire Paul Doumer s'associent elles aussi.

Une demande a été faite aussi auprès de la mairie pour que l'événement soit couvert par la presse locale, de façon à ce que cette journée figure dans la Mantesada.

► **Liaison CM2/6^{ème} :**

Pour le moment rien de précis n'a été décidé. Mme Gressier (directrice de l'école Paul Doumer) et Mme Wagler rencontreront la principale du collège Mme Bouquet, le mardi 15 novembre.

6/ Sécurité et travaux :

► **Sécurité :**

Le plan Vigipirate est toujours à son niveau le plus élevé : « Alerte urgence attentat ». La vigilance de tous est donc de rigueur par rapport aux risques. Le portillon du rez de chaussée doit toujours être fermé.

Personne ne doit pénétrer dans l'enceinte de l'établissement sans y avoir été autorisé.

Le PPMS a été remis à jour.

Il précise la conduite à tenir en cas d'incendie, d'intrusion, ou de tout autre risque majeur (inondation, tremblement de terre...)

Une note d'information sera envoyée par mail aux familles. (Consignes à respecter si le PPMS est enclenché- Rappel est fait qu'en cas d'application du PPMS, les familles ne doivent pas venir à l'école pour récupérer leurs enfants. Elles ne doivent pas non plus téléphoner pour ne pas encombrer le réseau.)

L'école a déjà réalisé deux exercices de sécurité :

- Un exercice incendie le 29 septembre.
- Un exercice PPMS – attentat/intrusion le vendredi 7 octobre.

4 autres exercices seront réalisés en cour d'année (2 exercices incendie et 2 exercices PPMS).

Suite à ces deux exercices, la direction a demandé l'installation d'un bloc-porte pour la porte du gymnase et la porte du couloir côté dortoir, et la hausse du volume de l'alerte PPMS mal audible depuis certaines classes.

Elle réitère sa demande pour :

- La mise en place de bips spéciaux pour que le signal alerte/intrusion soit distinct du signal confinement.

Une demande de subvention a été faite. Une fois accordée, la mairie procèdera à l'achat.

- La mise en place d'un signal d'alerte audible depuis la cour de récréation en cas d'incendie.

La mairie attend le feu vert des directrices pour la mise en place du même type de signal que celui utilisé sur le temps cantine. Mme Garcia assistera aux essais le jour de l'exercice incendie pour voir si le système choisi est concluant.

► Protocole sanitaire :

Le protocole sanitaire a été précisé aux familles la veille de la rentrée par mail, puis au moment des réunions d'information de rentrée. La conduite à tenir est aussi rappelée à chaque fois qu'un cas covid est déclaré.

Si son niveau d'application venait à changer, les familles en seraient informées.

L'application du niveau 2 engendrerait la mise en place des groupes sanitaires.

► Travaux :

Avait été demandé l'an dernier la sécurisation des garde-corps de la cour de récréation. Il n'y aura pas de travaux possibles pour le moment. Les zones concernées sont néanmoins sécurisées avec la mise en place de rubalise rouge, interdisant ainsi l'accès aux élèves.

Mme Garcia rappelle que les garde-corps sont situés au même endroit que l'accès prévu pour les pompiers. Il n'est donc pas possible de fermer complètement le mur.

Le bâtiment étant encore la propriété intellectuelle de l'architecte, les travaux ne sont pas possibles. Par ailleurs, les murets sont peut-être nécessaires à la stabilité du bâtiment.

L'AIPE précise que, dans la mesure où le problème relevé impacte sur la sécurité des personnes, la propriété intellectuelle de l'architecte peut ne plus valoir.

La mairie n'engagera pas de procédure ou de travaux pour le moment. Les lieux sont sécurisés par des rubalises.

Les parents s'interrogent sur l'installation de système de barrières pleines mobiles (type balcon inversé) pour mieux sécuriser les zones concernées. Ils s'interrogent aussi sur la responsabilité de l'architecte en cas d'accident. Enfin la question de la prise en charge des travaux par les entreprises responsables de la construction est posée.

Avait été demandé également le remplacement des caillebotis en fer de la cour de récréation, et la consolidation ou réparation du cordage de sécurité du puit de lumière.

Mr Cordone, des services techniques, a assuré à Mme Wagler qu'un test avec des caillebotis en PVC allait être effectué et que s'il devait être concluant alors le remplacement de l'ensemble des caillebotis serait étudié.

La corde du filet de sécurité a été contrôlée fin août. Un avis favorable a été rendu mais un devis est en cours pour le remplacement de la corde périphérique par un câble. A suivre.

Enfin, dans le cadre des 30'APQ, l'équipe a demandé le traçage au sol d'un itinéraire de course. Il a été réalisé mi-octobre.

Concernant l'installation des VPI et des tablettes, la direction laisse la mairie s'exprimer sur ce point et rappelle que seule une installation et une facturation avant le 31 décembre 2022 permettront à la mairie de toucher la subvention.

Elle souligne aussi l'impatience des enseignants qui, pour nombre d'entre eux, ont revu leurs méthodes et opté pour des outils numériques.

Mme Garcia précise que la consultation pour les VPI est en cours et que la mairie est en attente d'un retour pour 3 propositions. Mme Garcia souhaite pouvoir respecter les délais.

Les tablettes et la mallette associée seront prochainement achetées et livrées aux écoles.

7/ Questions diverses :

▶ Aide aux devoirs :

L'aide aux devoirs est effectivement une demande des familles et des enseignants car de nombreux enfants en auraient besoin.

La mairie est d'accord pour prêter les locaux, mais ne peut se permettre de rémunérer les enseignants. Le sujet a été abordé par l'IEN avec Monsieur le maire. La mairie n'a pas le budget.

Les directrices des deux écoles élémentaires ont évoqué de travailler prochainement à un projet dans le cadre du programme « L'école faisons-là ensemble ». A suivre.

▶ Sorties/projets envisagés: classe verte, sport, ... :

Point détaillé précédemment (voir point 5/)

▶ Infos sur les dates de commande et de récupération des photos de classes :

Les codes de connexion pour l'achat en ligne des photos de classe devraient être distribués aux familles après les vacances de Toussaint. Les parents auront possibilité de passer commande durant une ou deux semaines (à définir) et les livraisons devraient se faire avant les vacances de Noël.

▶ Quid de la date d'arrivée des VPI et de la mise en place de l'ENT :

Point détaillé précédemment (voir points 2/ et 6/)

▶ Essais chaudière effectués ou prévus avant lancement de la saison d'hiver :

Une maintenance a été effectuée fin septembre : RAS. Les silos sont remplis de granulés.

▶ Gestion du sol glissant de la cour en prévision de l'hiver :

25000€ ont été investis il y a quelques années pour poser un revêtement granuleux dans la cour.

Mme Wagler dit que le revêtement est inefficace et s'effrite. Les enseignants sécuriseront au maximum à l'aide de plots les zones glissantes.

Les services techniques vont réfléchir à une solution. (sel/ sable ?)

▶ Pour anticiper la gestion de la chaleur de ce printemps (mai/juin) : Quid des devis pour les ventilateurs pales? Installation? Autres solutions pérennes?

La mairie souligne le coût important de ces éventuels travaux, et a d'ailleurs fait appel à des partenaires financiers. Une demande de subvention a été déposée. En fonction, les ventilateurs seront toujours à disposition des enseignants pour lutter contre la chaleur, comme les années précédentes. Les travaux s'ils devaient être engagés, ne le seront pas pour l'été prochain.

Les parents se posent la question de voiles d'ombrage.

► Le tableau d'affichage extérieur prévu pour l'AIPE est en très mauvais état (vitre), nous avons déjà demandé un changement. Qu'en est-il ? Avez-vous une date?

Mme Galtier attend l'écrit de l'AIPE pour pouvoir inscrire cet équipement au budget 2023.

Le compte-rendu du conseil d'école sera transmis aux familles sur l'ENT et aux membres du conseil par mail. L'AIPE relaiera également l'information aux familles.

Mme Wagler remercie les parents élus, la mairie et ses collègues pour leur présence. La séance est levée.

Levée de la séance: 19h45

Secrétaire de séance : Mme Cuenca Sophie



ECOLE ÉLÉMENTAIRE
LA POMME DE PIN
55 Chemin de la Pomme de pin
13580 LA FARE DES OLIVIERS
Tél : 04 90 58 58 08